



Alliance of Telecommunications Terminal Equipment Manufacturers (VTKE)
Alt-Moabit 90a • D-10559 Berlin
+49 173 628 62 44 • info@vtke.eu

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les internautes néerlandais bénéficient depuis un an du libre choix du routeur

Les consommateurs et clients professionnels peuvent choisir des modems et des routeurs parfaitement adaptés à leurs exigences en termes de sécurité, de technologie et de fonctionnalités

Amsterdam, le 27 janvier 2023. Le VTKE, groupement des fabricants de terminaux de télécommunication européens, constate avec satisfaction que les utilisateurs finaux des Pays-Bas accueillent avec enthousiasme la fin du modem imposé, un an auparavant, le 28 janvier 2022. Depuis, les consommateurs ne sont plus obligés d'utiliser le terminal de leur fournisseur d'accès à Internet, mais peuvent choisir un appareil parfaitement adapté à leurs attentes en termes de technique, de sécurité et de fonctionnalités.

Un choix libre

Une enquête* du VTKE a montré que les néerlandais sont très satisfaits de la possibilité de choisir librement leur modem : plus des deux tiers (68 %) des personnes interrogées considèrent comme très important d'avoir la possibilité de choisir un appareil. En outre, plus d'un tiers (35 %) indiquent vouloir acheter leur propre terminal en cas de changement de fournisseur, tandis que 45 % souhaitent utiliser l'appareil de leur fournisseur d'accès à Internet.

Longtemps, de nombreux fournisseurs ont affirmé qu'un choix libre du modem était impossible pour des raisons techniques et de sécurité, même si ces arguments étaient déjà largement discutés et réfutés à l'époque. En outre, ces craintes ne se sont pas concrétisées dans des pays offrant ce libre choix de routeur. Après la Finlande (2014), l'Allemagne (2016) et l'Italie (2018), c'est maintenant au tour des Pays-Bas (2022) de permettre aux utilisateurs finaux de choisir d'utiliser leur propre terminal ou celui de leur fournisseur.

Les avantages pour les consommateurs

Le libre choix du terminal offre de nombreux avantages aux consommateurs. Tout d'abord, cela assure davantage d'indépendance et d'autonomie numérique du côté des utilisateurs finaux. De plus, ces derniers peuvent choisir un routeur correspondant parfaitement à leurs exigences et à leur utilisation d'Internet. Ces exigences peuvent par exemple être l'utilisation d'applications de domotique ou certains paramètres de sécurité. Un routeur sélectionné librement est en mesure d'offrir précisément ces fonctions. Autre aspect, la concurrence ouverte créée par ce libre choix du routeur, qui entraîne une plus vaste sélection de produits, ces derniers devenant en outre plus innovants et moins chers. Si les utilisateurs finaux changent de fournisseur d'accès à Internet, ils peuvent continuer d'utiliser leur ancien appareil sans avoir besoin de le reconfigurer. Une solution non seulement pratique, mais aussi écologique, tout comme la combinaison d'un routeur et d'un modem pour remplacer les deux appareils nécessaires jusqu'à présent, ce qui permet d'économiser à la fois des ressources et de l'énergie.



Alliance of Telecommunications Terminal Equipment Manufacturers (VTKE)
Alt-Moabit 90a • D-10559 Berlin
+49 173 628 62 44 • info@vtke.eu

Un porte-parole du VTKE explique : « Auparavant, les utilisateurs d'une connexion Internet par fibre, câble ou DSL devaient utiliser les appareils mis à disposition par leur fournisseur. Cette solution « unique » a souvent été à l'origine de fonctionnalités inadaptées des appareils. Le libre choix du routeur encourage l'innovation et permet aux consommateurs de choisir l'appareil qui leur convient le mieux. Nous sommes soulagés que l'autorité de réglementation néerlandaise ait introduit l'année dernière le libre choix du routeur et nous espérons que d'autres pays européens suivront cet exemple. »

Lucas Lasota, coordinateur « Router Freedom » de la Free Software Foundation Europe (FSFE), soutient la décision de l'autorité de réglementation néerlandaises : « Nous suivons avec attention la manière dont les autorités de réglementation en Europe mettent en oeuvre les nouvelles lois sur les télécommunications. Les Pays-Bas sont les précurseurs d'une tendance visant à améliorer la sécurité des consommateurs en termes de liberté de choix de terminaux. Un an de libre choix du modem : cela doit être un exemple positif pour d'autres membres de l'UE. »

** Enquête commandée par le VTKE et réalisée par l'institut d'études de marché Kantar du 3 au 7 février 2022. Groupe représentatif par pays, âge : 16 à 65 ans*